



Compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2024

Personnes présentes à la réunion et leurs fonctions

Représentants du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	
Martine Deprez	Ministre
Sonja Trierweiler	Coordinatrice générale
Tom Rausch	Coordinateur général adjoint
Anne Rech	Coordinatrice Assurance pension
Laura Valli	Coordinatrice Relations publiques et communication
Michele Santoro	Gestionnaire de dossiers Assurance pension
Thomas Dominique	Directeur de l'IGSS
Alain Reuter	Président de la CNAP
Représentants de la fondation IDEA	
Vincent Hein	Directeur
Jean-Baptiste Nivet	Economiste Senior

I. Objectifs de la réunion/Ordre du jour

Première réunion de concertation dans le cadre de la consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système de retraites.

II. Sujets abordés + Commentaires

Madame la ministre souhaite la bienvenue à tous et à toutes et détaille le déroulement du processus de la large consultation avec ses différentes phases.

Madame la ministre présente la situation actuelle du régime général de l'assurance pension et précise que le but des consultations est la pérennisation du système en le rendant moins dépendant de la croissance économique.

La Fondation IDEA :

- Estime que la croissance économique exceptionnelle du Luxembourg des 30 dernières années sera plus difficile à reproduire dans les années à venir en raison de freins



La Ministre

structurels (logement, compétitivité, disponibilité de main d'œuvre, dette étatique, contraintes écologiques).

- Accueille le débat actuel favorablement, car le timing de la mise en place d'une réforme est important et attendre trop longtemps avant de réformer serait très dommageable.
- A publié deux études sur le système des pensions en 2017 et 2018 et publiera deux analyses fin novembre 2024 sur la viabilité du système et sur l'impact d'une anticipation ou non d'une réforme des pensions.
- Conduit actuellement une étude, qui sera versée au débat plus tard, sur les possibles pistes de réformes des retraites inspirées notamment des systèmes de pensions dans les pays européens.
- A élaboré le calcul du taux de rendement représentatif (par comparaison au calcul de la prime de répartition pure) qui indique un taux de rendement brut entre 6,36% et 7,55% des cotisations versées selon les niveaux de salaires de cas-types.
- Constate que suivant le « Pension Adequacy Report » les bénéficiaires de pension au Luxembourg ont 12% de revenu de plus à leur disposition par rapport aux salariés actifs et qu'il y a un double ajustement des pensions par l'indexation et le réajustement aux salaires.
- IDEA a conduit des analyses et projections de la viabilité du système suivant 3 méthodes différentes :
 - Projections à long terme
 - Prime de répartition pure à l'état stationnaire
 - Calcul du taux de rendement

La conclusion des 3 méthodes est la même, la viabilité du système est en danger. Pour estimer les effets du « timing » d'une réforme des pensions sur la population, deux stratégies théoriques sont étudiées : soit une réforme « graduelle » entre 2025 et 2030 qui serait destinée à maintenir la réserve au-dessus de 1,5 fois les prestations annuelles jusqu'en 2050, soit attendre que la réserve passe sous ce seuil, ce qui entraînerait des décisions plus conséquentes et incisives à partir de 2040. Différentes variantes de ces scénarios de réforme seront évaluées pour comprendre comment le timing des réformes impacterait la « dureté » des mesures à mettre en œuvre.

Propositions qui seront analysées par la Fondation IDEA :

IDEA précise que leur présentation reflète les résultats de leurs analyses en cours, présente des pistes possibles pour une éventuelle réforme, mais n'est pas à considérer comme une proposition de réforme. IDEA élaborera des scénarios de réformes ultérieurement après que ces pistes aient été approfondies (avec des analyses portant sur différents critères comme l'équilibre budgétaire, l'équité intergénérationnelle, l'équité intragénérationnelle, la faisabilité technique, etc.) et débattues de manière contradictoire.

- Protéger les pensions les plus faibles au détriment des pensions les plus élevées
- Diminuer la composante « majorations proportionnelles » des pensions



La Ministre

- Introduire un coefficient de longévité pour rendre le système plus flexible et donner aux salariés le choix de travailler plus longtemps ou de recevoir une pension plus faible en prenant leur retraite plus tôt
- Partant de la possible suppression de l'allocation de fin d'année selon les dispositions de la réforme de 2012, réfléchir à des alternatives plus sociables que cette suppression totale
- Introduire un facteur de soutenabilité
- Augmenter la pension minimale et introduire un crédit d'impôt pensions modestes (un blog y afférent sera publié la semaine prochaine)
- Supprimer le plafond cotisable ou l'abaisser à 4 x ssm
- Augmenter les cotisations
- Modifier l'ajustement des pensions aux salaires réels
- Introduire un financement alternatif via une nouvelle contribution pour tous du type assurance dépendance
- Inciter à différer l'âge effectif de la retraite via une surcote ou un coefficient de longévité spécifique
- Instauration d'une retraite partielle flexible
- Renforcer les pensions complémentaires
- Limiter ou supprimer les périodes complémentaires (études, baby-years)
- Prise en compte de la pénibilité et de la dangerosité des métiers via un compte prévention
- Élément de pension lié au logement (ou autres)

La Fondation IDEA rappelle sa proposition de réforme « 50+1 » de 2018, prévoyant une baisse graduelle du taux de majorations proportionnelles à 1% et une hausse du taux de majorations forfaitaires à 50%.

La Fondation IDEA informe que les projections, pistes et idées avec chiffres à l'appui seront publiées dans plusieurs études qui paraîtront prochainement.